

Présents : ; MM Grégoire DELABRE , Christian EVEQUE, Bruno HEMERY, Christian PIETAIN, Jean-Pierre TILLY et Christian VANWONTERGHEM.

Absentes excusées : Mmes Brigitte BRICOUT, Nicole MAGALLON, représentée par Jean-Pierre TILLY et Agnès PISSY

Absent : Henri TERRIBILE

Secrétaire de séance : M. Christian PIETAIN

Le conseil municipal...

Valide...

- le procès verbal de la séance du 24/05/2019.

Délibère favorablement...

- Pour autoriser le maire à signer un bail avec l'association communale de chasse agréée (ACCA) de Barcillonnette assorti d'un loyer annuel de 1 000 € pour usage du local des chasseurs. En conséquence, la délibération 2019-052401 autorisant la signature d'une convention est retirée.  
Ce loyer compense le renoncement par la commune à la perception de la part de loyer initialement perçu par le SIVU de Peyssier du fait de l'allocation des droits de chasse à la société de chasse du Faye.  
Christian EVEQUE, président de l'ACCA, fait état de l'accord de l'association et ne prend pas part au vote ;
- Pour autoriser le maire à faire réaliser des travaux sur le véhicule communal pour un montant de 713,56 € . HT

Décide

- Après avoir été informé de la réception de l'ensemble des devis estimatifs pour les aménagements intérieurs de la bergerie, de réunir la commission bergerie mercredi 19 juin à 20 heures pour envisager la suite des opérations et finaliser le projet ;
- Compte tenu des contraintes locales, de reporter la réunion publique sur le PLU à la rentrée de septembre ;
- De confirmer la position du conseil municipal sur la défense des terres agricoles, en évitant notamment la dispersion des bâtiments agricoles et la dégradation des sols du fait des difficultés d'accès à ces bâtiments. Le conseil municipal adhère à cet égard à l'avis négatif du maire sur le permis de construire à Clapier-Imbert en cours d'instruction. Le cas échéant, contact devra être pris avec la DDT et la CDPENAF pour expliquer *in situ* la position du conseil municipal;
- De prolonger la réflexion sur le tracé de la piste forestière. Le projet pré-projet présenté par le garde ONF n'est pas satisfaisant, car la longueur de voie est trop importante, y compris pour le tracé supposé *direct*. Des alternatives doivent être recherchées, notamment pour le départ de la piste ;
- De fixer la date du prochain conseil municipal au 19 juillet au lieu du 26, veille de la fête communale ;

- de demander au maire de procéder à l'achat d'un poêle d'occasion auprès de M. PIETAIN (invité à ne pas participer aux échanges et à sortir de la salle), pour un coût de 200 €, tubage compris. Le poêle sera installé dans le gîte de Peyssier.

#### Est informé...

- Du compte rendu de la réunion du bureau exécutif de la communauté d'agglomération Gap Tallard Durance du 5 juin 2019, contenant les éléments de diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le projet de voie verte / vélo-route Gap -Vitrolles. Le conseil municipal soutient fortement ce dernier projet et pose le principe d'un soutien aux communes directement concernées par sa construction. Ce principe pourra ultérieurement, si nécessaire, se traduire dans une délibération ;
- Du compte rendu de la réunion avec les parents d'élèves à l'école de Lardier, au cours de laquelle la nécessité de revoir le fonctionnement de la cantine a été évoquée, après qu'une classe maternelle a été créée ;
- De l'achèvement proche du chantier de réfection de la toiture de la bergerie. Le conseil municipal fait état de sa satisfaction devant la qualité des travaux réalisés ;
- De l'évolution favorable du cadre du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADET), tel qu'il a été présenté à Gap le 5 juin 2019 et qui met en évidence le produit des concertations ;
- Des conditions de la reprise de la gestion du gîte et charge le maire de décider, après avoir pris l'avis de l'adjointe aux finances des acquisitions à réaliser pour améliorer la situation, notamment l'achat d'une table d'extérieur ;
- De la fin des travaux dans le cimetière, réalisés dans les règles de l'art ;
- Du devis d'un montant de 3 620 € HT présenté par Les Charpentiers pour le remplacement des ombrières en bois. Le conseil municipal souhaiterait, avant de se prononcer, connaître l'essence ;
- Du devis de 180 € HT de la société COSOLUCE pour élargir les possibilités de consultation du logiciel de comptabilité aux autres poste de travail de la mairie ;
- Des radiations effectuées par le maire sur le liste électorale, après les élections européennes. In s'agit de personnes n'ayant plus d'attaches dans la commune.

#### Demande...

- Au maire :
  - de vérifier l'essence de bois proposée par le charpentier pour le remplacement des ombrières dans les logements communaux ;
  - de consulter l'adjointe aux finances avant de procéder aux achats courants arbitrés par le conseil municipal et pour l'imputation du coût des travaux sur le véhicule communal ;
  - de faire estimer l'ensemble des travaux d'entretien, de rénovation et d'amélioration nécessaires dans le lotissement communal ;
  - d'organiser une inauguration pour la réception des travaux dans le cimetière communal ;
- A Christian EVEQUE de proposer un tracé alternatif pour le départ de la piste forestière, en allant sur le terrain et en vérifiant la pente réelle ;

Rappel : prochain conseil municipal le 19,juillet 2019 à 20 heures

Le secrétaire de séance

Le Maire

C. PIETAIN

JP TILLY